



Bessans

Haute Maurienne Vanoise

ARRÊTE PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX

Pour l'accès au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe

Le MAIRE de BESSANS,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu la délibération du 22 juin 2007 fixant les rations d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 18 novembre 2021 fixant les Lignes Directrices de gestion,

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit pour l'année 2025.

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Date d'effet
M ^{me} PEDROLETTI Isabelle	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe. par ancienneté	1	06/06/2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

ARTICLE 2 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Président du Centre de Gestion de la Savoie, afin que celui-ci en assure la publicité.



Mairie de Bessans – 24, Place de la Mairie - 73480 BESSANS

☎ 04 79 05 96 05 – Siret: 21730040900018 - Code APE: 8411Z - secretariat@mairie-bessans.fr

www.mairie-bessans.fr

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Bessans, le 9 juin 2025,

Le Maire,
Jérémy TRACQ

